MTL NORD
Mille histoires, une communauté

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-080 - 3390, RUE DE MONT-JOLI

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2026, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution CA26 10 309 adoptant la résolution PP-080 afin de permettre l'occupation d'un bâtiment existant par un espace privé d'activités sportives d'intérieur, un café-bistro, ainsi que les bureaux d'administration, au 3390, rue de Mont-Joli, sur le lot 1 175 056 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité soit le 30 octobre 2026. Elle est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

_____
M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 11 novembre 2026

Montréal-Nord
Montréal